Info Stat
Les statistiques de la MSA
santé famille retraite services

Bobigny, le 1er juillet 2025

Les remboursements de soins du régime agricole à fin mai 2025

Après un décochage le mois dernier dû à un retard de liquidation, les remboursements de soins de ville au régime agricole sont élevés en mai. Sur les cinq premiers mois de l'année, l'évolution s'élève à + 3,8 %.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité)** et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,2 milliards d'euros** en 2024 pour les seuls soins de ville, soit **4,7 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie[1]. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2024 avec un **recul de 3,1 %** soit une diminution similaire à celle enregistrée en 2023 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2015-2024). En hausse constante de 2015 à 2022 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** augmente en 2024 légèrement plus qu'en 2023 (+ 0,4 % contre + 0,3 %). Ces effets démographiques contraires des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 0,8 % en 2024.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		**@msa_actu**
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données Etudes (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		

Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les cinq premiers mois de 2025 est stable par rapport à la même période de l'année précédente. Par régime les effectifs de patients non-salariés agricoles diminuent de 2,7 % tandis que le nombre de patients salariés agricole augmente de 1,7 %.

Des remboursements de soins de ville tirés par le régime des salariés agricoles

Fin mai 2025, les dépenses de soins de ville augmentent de **5,8 %** pour le régime des **salariés agricoles** et de **1,3 %** pour le régime des **non-salariés agricoles.**

Un mois fort pour les honoraires médicaux

Les honoraires des médecins **généralistes** sont **3,7 %** plus forts sur les cinq premiers mois de 2025 que sur ces mêmes premiers mois de l'année en 2024. Cette hausse réside principalement du passage de 26,5 € à 30 € de la consultation à partir de décembre 2024. Le nombre de consultations et visites (91 % de leurs actes) restent en baisse avec - 1,9 %. Suite à la publication tardive des nouveaux tarifs hospitaliers, le report du mois précédent induit un fort rattrapage ce mois-ci pour les remboursements **d'honoraires médecins spécialistes** avec **+ 8,6 %.** Les honoraires de **dentistes** sont en hausse de **+ 6,1 %** à fin mai. Le dynamisme du mois précédent se confirme avec une évolution mensuelle à + 2,7 % en mai après + 1,5 % en avril.

Une activité soutenue pour le Kinésithérapeutes, moindre pour les infirmiers

Concernant les professionnels de santé du paramédicale, les remboursements des **kinésithérapeutes** croissent de **+ 2,7 %** à fin mai. Le mois de mai, supérieur de 1,5 % à avril atteint son niveau le plus élevé depuis le début de l'année. Pour ce qui a trait aux soins **infirmiers**, les remboursements se situent sur un niveau similaire au mois précédent (- 0,2 %). Le taux d'évolution sur le début d'année pour ce poste est faible avec **+ 0,4 %.**

Un fort rattrapage pour les laboratoires

Comme pour les médecins spécialistes, Les remboursements des laboratoires d'analyses médicales semblent également touchés par le rattrapage de liquidation avec une hausse de plus de 20 % entre avril et mai. Sur les cinq premiers mois de l'année, les montants remboursés restent en net recul avec **- 12,2 %,** en raison de la baisse observée tout au long de l'année 2024.

Des remboursements de transport sur leur tendance haussière

Les remboursements pour **transports** de patients augmentent de **3,7 %** à fin mai. Il s'agit d'une série tendanciellement à la hausse.

Reprise de la progression des indemnités journalières maladie

Les versements **d'indemnités journalières** (**IJ**) **maladie** sont en hausse de **4,2 %** sur les cinq premiers mois de l'années 2025. Après une chute des versements le mois dernier (- 7,3 %), les versements repartent à la hausse en mai avec + 3,2 % d'évolution mensuelle, sans toutefois revenir au niveau de mars. Les versements des **IJ AT** augmentent de **0,9 %** sur les cinq premiers mois de l'année mais ralentissent ces deux derniers mois (- 0,9 % entre avril et mai après - 1,6 %).

Les médicaments de ville et rétrocédés progressent en mai

Les remboursements des médicaments de ville sont forts : on note une évolution de **+ 5,4 %** de janvier à mai par rapport à la même période l'an passé. La tendance est structurellement haussière depuis décembre 2024. Les remboursements de **médicaments rétrocédés** sont atypiquement élevés mais le taux d'évolution sur les cinq premiers mois reste lui, contenu avec **- 0,8 %.**

Des remboursements de dispositifs médicaux encore en hausse

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **3,4 %** à fin mai avril avec une hausse mensuelle de presque + 2 %.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin mai 2025	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mai 2024	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mai 2024	
TOTAL SOINS DE VILLE	**+2,1%**	**-0,4%**	**+4,3%**	**+1,4%**	**+3,8%**	**+1,3%**	**+5,8%**	**+1,8%**	**+11,7%**
Soins de ville hors produits de santé	**+1,5%**	**-1,4%**	**+3,8%**	**+0,0%**	**+3,2%**	**+0,4%**	**+5,4%**	**+0,8%**	**+15,4%**
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,4%	-0,7%	+4,9%	+1,0%	+6,9%	+3,1%	+9,9%	-0,8%	+47,5%
- Médecins généralistes	-0,7%	-4,4%	+2,3%	-0,7%	+3,7%	-0,9%	+7,5%	+1,8%	+5,9%
- Médecins spécialistes	+4,8%	+2,0%	+7,0%	+3,0%	+8,6%	+5,3%	+11,1%	+0,5%	+91,4%
- Dentistes	-1,6%	-4,6%	+0,5%	-3,9%	+6,1%	+2,2%	+8,8%	-10,3%	+2,7%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,6%	-1,9%	+4,7%	-0,3%	+1,6%	-0,7%	+5,1%	+0,3%	+0,4%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,0%	-1,0%	+5,6%	+2,1%	+2,7%	-0,6%	+6,5%	+0,9%	+1,5%
- Infirmiers	-0,6%	-2,5%	+3,2%	-1,5%	+0,4%	-1,1%	+3,2%	-0,3%	-0,2%
Laboratoires	-12,1%	-16,0%	-8,7%	-15,7%	-12,2%	-16,7%	-8,4%	-9,4%	+21,8%
Frais de transports	+3,3%	+1,2%	+5,5%	+3,3%	+3,7%	+1,8%	+5,8%	+2,5%	+2,0%
Indemnités journalières (IJ) :	+3,4%	+4,2%	+3,2%	+1,2%	+3,0%	+3,6%	+2,9%	+4,7%	+1,7%
- IJ maladie	+4,4%	+5,2%	+4,3%	-0,2%	+4,2%	+3,1%	+4,4%	+3,9%	+3,2%
- IJ ATMP	+1,6%	+2,5%	+1,4%	+3,7%	+0,9%	+4,5%	+0,3%	+6,1%	-0,9%
Produits de santé (médicaments + LPP)	**+3,1%**	**+1,0%**	**+5,3%**	**+3,7%**	**+4,6%**	**+2,7%**	**+6,6%**	**+3,5%**	**+5,9%**
Médicaments :	+3,1%	+1,4%	+4,9%	+4,5%	+5,0%	+3,4%	+6,7%	+4,0%	+7,1%
- Médicaments délivrés en ville	+3,6%	+2,1%	+5,2%	+5,0%	+5,4%	+3,8%	+7,0%	+4,4%	+2,3%
- Médicaments rétrocédés	-4,7%	-12,3%	+0,6%	-3,1%	-0,8%	-5,9%	+2,5%	-1,7%	+117,5%
LPP	+2,8%	-0,4%	+6,6%	+1,1%	+3,4%	+0,7%	+6,5%	+2,0%	+1,9%

MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.
ALD : Affection de longue durée.
ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.
CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.
FPMT : Forfait patientèle médecin traitant
IJ : indemnités journalières.
LPP : Liste des produits et des prestations.
Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.
PCAP : Période comparable à l'année précédente.
PUMa : Protection universelle maladie.
RA : Régime agricole.
RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.
Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de mai 2025